

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2018

Date de convocation du Conseil Municipal : 01.06.2018
Date d'affichage du compte-rendu : 12.06.2018
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 17

Le onze Juin deux mille dix-huit, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, Mme Nicole BETTAN Adjoint, M. Rodolphe FOURRÉ Adjoint, M. Arthur JONES, M. Christian GRIPPON, M. Patrick COIRAULT, M. Pascal TRUTEAU, Mme Dominique COIRIER, Mme Séverine BERLAND, Mme Ginette HAYE, Mme Annie GONNORD et M. Patrick PETIT.

ETAIENT ABSENTS: Mme Jacqueline LORET, Mme Sylvie COUTEAU et Mme Stéphanie ROBERT, qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leur lieu et place à Mme Séverine BERLAND, M. Arthur JONES et Mme Sylvie MAGNAIN ainsi que M. Stéphane VASLIN et Mme Peggy AUGUSTIN non représentés.

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme Sylvie MAGNAIN.

Monsieur le Maire accueille les élus. L'assemblée accepte l'ajournement du point inscrit à l'ordre du jour concernant les statuts de la Communauté de Communes et après adoption du compte-rendu de la séance du 14 Mai 2018, délibère comme suit :

DENOMINATION DE LA COMMUNE NOUVELLE

Le Comité de Pilotage et le groupe Gouvernance des 4 communes (La Bataille, Chef-Boutonne, Crézières et Tillou) dont le projet est de se regrouper en Commune Nouvelle, se sont réunis 2 fois jusqu'à maintenant. Tout le monde s'accorde à vouloir que le nom de la Commune Nouvelle soit défini rapidement. Le groupe propose 2 noms dont un devra être choisi : « Chef-Boutonne » ou « Cœur-de-Boutonne ». Il a été précisé que la décision finale sera prise selon les modalités suivantes :

- 50% des voix à partir du vote majoritaire des 4 Conseils Municipaux (chaque commune représente 12.5%)
- 50% des voix sur le choix de chaque Conseiller Municipal basé sur les élus présents ou représentés lors du vote (42 si tous les élus sont présents)

Les élus s'expriment et majoritairement considèrent que l'identification à la communauté de communes qui s'appelait Cœur du Poitou serait risquée avec l'appellation Cœur-de-Boutonne. Par ailleurs, les élus sont attachés à la signification du nom Chef-Boutonne qui est réelle puisque la source de la rivière Boutonne se situe sur la commune. Les 3 autres communes concernées pourraient a priori s'accommoder de cette identité naturelle. Monsieur le Maire ajoute que les services préfectoraux pourraient être amenés à refuser un nom qui serait l'amalgame des noms de chacune des communes d'origine ce qui a été souvent le cas et qui est maintenant proscrit.

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour (1 abstention) le Conseil Municipal fait le choix du nom « Chef-Boutonne » pour désigner la Commune Nouvelle.

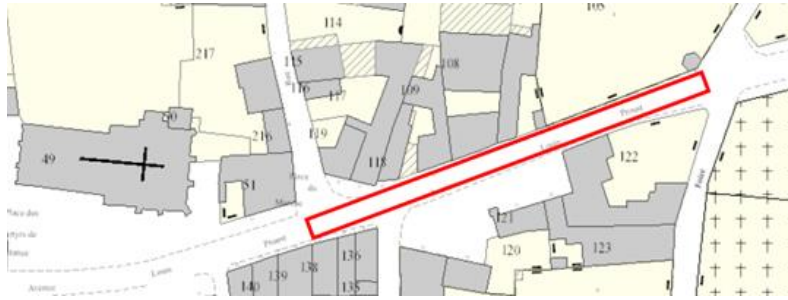
MUTUALISATION DES MOYENS DES 4 COMMUNES DE LA COMMUNE NOUVELLE

Des besoins sont d'ores et déjà exprimés par les 4 communes ayant pour projet de se regrouper en Commune Nouvelle, le 01.01.2019 Il semble souhaitable d'anticiper la mise à disposition de personnel entre les 4 communes concernées La Bataille, Chef-Boutonne, Crézières et Tillou.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de valider ce principe et autorise le Maire à signer la convention correspondante avec les 3 autres collectivités.

RENOVATION D'UN TRONCON DE VOIRIE AVENUE LOUIS PROUST-CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur Rodolphe FOURRE membre de la Commission Finances, indique que lors de sa réunion du 05.06.2018, la commission «Finances Marchés Publics» a étudié selon les critères fixés : Prix : 70% et Valeur technique : 30%, les 4 offres reçues dans le cadre de la consultation lancée pour la réalisation d'une reprise de voirie sur le tronçon endommagé, Avenue Louis Proust.



Il était demandé dans le cahier des charges que ces travaux de rabotage, de reprise des fondations et d'enrobé soient réalisés entre le 16 août et 31 août 2018.

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'offre la mieux-disante de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 37 822 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

LOGEMENTS COMMUNAUX : REMPLACEMENT DES RADIATEURS

Monsieur Joel Proust membre de la commission Finances, indique qu'il convient de remplacer 39 radiateurs dans les 12 logements communaux encore équipés de radiateurs anciens. Il précise que ce remplacement a déjà été fait au gré des mouvements récents de locataire, dans les 14 autres logements.

La commission avait suggéré de rajouter le remplacement des radiateurs dans les gîtes de groupe.

Une consultation a donc été faite pour la fourniture globale correspondante.

Lors de sa réunion du 05.06.2018, la commission «Finances Marchés Publics» a étudié les 3 offres reçues. Par souci d'économie d'énergie et de qualité de chauffage, elle propose de retenir l'option « caloporteur » y compris dans les gîtes.

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir l'offre de CGED pour un montant de 6 550 € HT pour les radiateurs des logements (affectation sur le budget annexe du parc locatif) et pour un montant de 2 527.38 € HT pour les radiateurs des gîtes (affectation sur le budget principal de la commune).

La pose sera effectuée en régie par nos services.

ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR DE REMPLACEMENT

Monsieur Arthur Jones membre de la commission Finances, indique que le photocopieur installé pour les besoins des services situés à l'étage, en complément de celui de l'accueil, présente des dysfonctionnements. La vétusté de ce matériel ne permet pas d'envisager sa réparation. Le projet de commune nouvelle impliquera par ailleurs, l'accueil de secrétaires supplémentaires. Un photocopieur plus performant deviendrait de ce fait plus adapté pour permettre aux secrétaires de gagner en efficacité et confort de travail. Une consultation a été menée.

Lors de sa réunion du 05.06.2018, la commission «Finances Marchés Publics» a étudié les offres reçues et sur sa proposition le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir l'offre la mieux disante, de SBS de Chauray (79) pour un montant de 2 347 € HT.

REFECTION DES VESTIAIRES DU STADE – ACHAT DES MATERIAUX



Sur proposition de la commission « Patrimoine-Travaux », une opération de réfection des vestiaires du stade a été envisagée et inscrite au programme d'investissements 2018.

Monsieur Joel Proust indique que ces travaux de réfection qui seront exécutés en régie et pour lesquels les Déclarations Préalables ont été acceptées, concernent respectivement :

- La toiture (changement du Shingle en tuiles)
- La réalisation d'un crépi
- L'ouverture d'une porte et la fermeture d'une fenêtre
- Le changement des ouvertures (en bois) ;

Un devis a été sollicité auprès des Ets Rullier pour la fourniture des matériaux nécessaires. La consultation a volontairement été limitée, au fournisseur local.

Après avoir discuté sur le choix des matériaux et l'organisation de ce chantier, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le devis de fournitures Rullier et prévoit une provision pour éventuels imprévus. L'enveloppe globale arrondie, affectée à cette opération est de 20 000 € HT.

ACHAT DE DIVERS MATERIELS TECHNIQUES

Monsieur Joël Proust membre de la commission « Finances Marchés Publics » indique qu'une consultation a été lancée pour la fourniture d'une tondeuse, d'une débroussailleuse et d'un poste à souder. Les devis reçus ont été étudiés par les services techniques dont la proposition a été entérinée par la commission.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de valider les devis suivants :

MATERIEL	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
Tondeuse	SAUQUET (Chef Boutonne)	365,83 €	439,00 €
Débroussailleuse	PETIT (Chef Boutonne)	891,75 €	1 070,10 €
Poste à souder	CACC	2 342,81 €	2 811,37 €

CHAUFFERIE BOIS – INTERVENTION DE FIN DE SAISON

Comme chaque fin de saison, la chaufferie bois est révisée avant la nouvelle saison. Une consultation a été menée pour les prestations nécessaires tant sur la chaudière bois que sur la chaufferie. Les devis ont été examinés par Loic Bernegoue qui gère le suivi de l'exploitation de la chaufferie. Sur sa proposition et celle de la commission « Finances », le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les devis suivants pour un montant global de 11 479.93 € HT :

Localisation de l'intervention	Fourniture et mise en place	Hervé Thermique Niort (79)	CEL Jouhé les Tours (37)
Chaudière bois	Grille de gradins mobile		533,85 €
	Clapet d'air secondaire		386,11 €
	Ventilo d'extraction		2 903,19 €
	Montants latéraux		629,90 €
Environnement chaufferie	Jauge fioul	442,59 €	
	Pompe de circulation	1 795,01 €	
	Pompe de vidange	798,66 €	
	Compteur d'énergie	2 707,29 €	
	Détecteur thermique	179,48 €	
	Disconnecteur	381,75 €	
	Main d'œuvre		722,10 €
	MONTANT TOTAL HT des prestations	6 304,78 €	5 175,15 €

REVITALISATION DU CENTRE BOURG – ETUDE DIAGNOSTIC DE LA CCI 79

Dans le cadre de l'opération de redynamisation du centre bourg, la commune de CHEF-BOUTONNE a eu l'opportunité de pouvoir acquérir à l'amiable du foncier idéalement positionné afin d'enrichir le tissu économique local et ainsi compléter son offre de services sur son territoire. Toutefois, elle a été invitée par les services départementaux et préfectoraux à confier à un prestataire, la réalisation d'une étude visant à vérifier le potentiel commercial des nouveaux espaces commerciaux créés par l'implantation de nouveaux commerces et/ou par transfert de commerces existants.

L'étude est segmentée en trois missions dont la conduite est simultanée à savoir :

Mission 1 : L'identification de prospects commerçants

→ L'analyse de l'offre commerciale du secteur

→ L'approche prospective en caractérisant et quantifiant la demande en matière commerciale

Mission 2 : L'analyse de la zone de chalandise

Mission 3 : L'analyse de la situation des artisans commerçants et de leurs perspectives d'évolution.

La collectivité souhaite confier cette étude à la Chambre de Commerce et d'Industrie 79 et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 79. Les enjeux sont de :

→ Connaitre la situation actuelle et à venir du commerce du centre-ville, son fonctionnement, ses forces et ses faiblesses

→ Analyser la zone de chalandise

→ Evaluer le potentiel d'occupation des nouvelles cellules commerciales, objet du projet de la municipalité, notamment par les commerçants de la commune.

Les entretiens avec les commerçants seront effectués par 2 chargés de mission des 2 organismes consulaires.

Après en avoir délibéré, informé de la proposition de la CCI et de la CMA 79 transmise préalablement à la réunion aux élus, sur proposition de la commission Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'offre de mission proposée par la Chambre de Commerce et d'Industrie 79 et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 79, pour un montant de 11 800 €HT soit 14 160 € TTC. Le rendu de cette mission sera fait dans environ 4 mois.

ETUDE POUR LA REVITALISATION DU CENTRE BOURG DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 79

Considérant que cette étude diagnostic correspond aux critères d'attribution de la dotation « aide à la décision » du Conseil Départemental 79, **le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande d'aide à ce titre-là, pour un montant de 1 879 € correspondant au solde du montant alloué à la commune, qui était initialement de 12 000 €**

QUARTIER DE LA GARENNE DU BOIS AUX PINS – FINANCEMENT

Madame Sylvie Magnain membre de la commission « Finances » rappelle que le prêt relais réalisé en 2015, affecté à ce budget annexe, arrive à échéance fin juin 2018. Il convient donc de solliciter un nouveau prêt destiné à financer l'attente du produit des ventes de parcelles. Une consultation a été lancée auprès des organismes financiers dont les offres ont été étudiées par la commission «Finances». Madame Magnain commente la proposition de la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, entérine la proposition de la commission et autorise ainsi Monsieur le Maire à contracter ce prêt relais de 300 000 €, d'une durée de 3 ans à un taux de 0.79% auprès de la Caisse d'Épargne, la mieux disante.

LOGEMENT COMMUNAL RUE MAURICE GADIOUX – POINT FINANCIER

Madame Magnain membre de la commission « Finances » dresse le bilan de l'évolution des travaux.

Des changements de prestations sont présentés, à savoir :

- quelques travaux supplémentaires occasionnant une plus-value de 914.77 € HT pour le lot 1 confié à Monsieur Jean-Lou Richard,
- la suppression du parquet flottant remplacé par un revêtement de sol représentant une moins-value de 2 107.21 € HT pour le lot 2 confié à PM Construction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide ces avenants représentant une moins-value globale de 1 192.44 € HT du montant des marchés. Le bilan financier de cette opération est le suivant :

MARCHES	Entreprise	HT	TTC	Avenants HT	Marché global HT
Lot 1	Richard JL	8 629,16 €		914,77 €	9 543,93 €
Lot 2	PM construction	15 731,06 €		- 2 107,21 €	13 623,85 €
Lot 3	Menanteau Ph	10 602,52 €			10 602,52 €
Lot 4	Menanteau Ph	4 509,49 €			4 509,49 €
TOTAL MARCHES		39 472,23 €	43 419,45 €	- 1 192,44 €	38 279,79 €
Pailler Maitre œuvre		4 885,00 €	5 862,00 €		4 885,00 €
SPS		946,00 €	1 135,20 €		946,00 €
Fournitures Régie		6 666,67 €	8 000,00 €		6 666,67 €
TOTAL GENERAL			58 416,65 €		50 777,46 €
				TVA 10%	3 827,98 €
				TVA20%	2 499,53 €
				Total TTC	57 104,97 €

LOGEMENT COMMUNAL RUE MAURICE GADIOUX – REALISATION D'UN PRET

Madame Sylvie Magnain membre de la commission « Finances » indique que la commission suggère de financer 45 000 € par voie d'emprunt, le solde pouvant être autofinancé.

La Commission a étudié les offres de prêt reçues. Considérant que le loyer de 570 € par mois représente 6 840 € par an, la commission considère que la durée de prêt la plus adaptée est de 10 ans car le différentiel entre le loyer perçu et le paiement de l'échéance permettra de payer la taxe foncière et constituera une provision pour d'éventuels travaux au gré des années.

Ainsi sur proposition de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de contracter un emprunt de 45 000 € à échéances trimestrielles, sur une durée de 10 ans, au taux de 1.17%, auprès de la Banque Postale mieux-disante et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant et toutes pièces afférentes.

Monsieur le Maire précise que la location de ce logement dont les locataires sont déjà identifiés, débutera le 1^{er} septembre 2018. Les élus seront invités à le visiter à l'occasion de la prochaine séance du Conseil Municipal de juillet.

ACTION «MISE EN LUMIERE DES PETITES CITES DE CARACTERE»

Madame Nicole Bettan indique que dans le cadre de l'axe 3 « Les Cités de Caractères » du Schéma Départemental de Développement Touristique, un Comité de Pilotage s'est tenu le 26 avril pour présenter les dispositions administratives, financières et calendaires du projet d'étude de conception pour la «Mise en lumière des Petites Cités de Caractère».

Le Conseil Départemental invite maintenant les collectivités volontaires à signer une convention de partenariat pour participer au groupement de commande en charge de conduire cette étude.

Madame Bettan indique que rien ne permet de présager actuellement le coût de la préconisation qui sera faite pour notre collectivité et à laquelle les élus auront le choix de donner suite ou pas. Il est souligné au gré des échanges entre les élus que l'implication devra être collective si l'on veut que le résultat très probant (notamment au niveau de la fréquentation des sites et de l'activité des commerces) constaté dans les collectivités qui ont adhéré à cette action, soit possible à Chef-Boutonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de participer au groupement de commande pour l'étude de conception pour la mise en lumière de la commune moyennant la somme de 1 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement avec le Conseil Départemental et les communes déjà impliquées qui sont Airvault, Arçais, Celles sur Belle, Coulon, Mauléon, Melle, La Mothe-Saint-Héray, Oiron, Saint Loup Lamairé, Parthenay et Thouars.

Monsieur le Maire et Madame Bettan se réjouissent de cette décision qui s'inscrit pleinement dans la démarche de labellisation Petites Cités de Caractère et de valorisation de la commune.

SENSIBILISATION DU SUIVI DE LA RESSOURCE EN EAU MESURE DE PIEZOMETRIE – LES OUTRES

Monsieur Joël Proust indique que la commune de Chef-Boutonne compte 2 piézomètres, au lieu-dit les Outres, permettant le suivi du niveau de la nappe dite du Supra-Toarcien pour l'un, au niveau de la station de pompage, et le niveau de la nappe de l'Infra-Toarcien pour le second, près d'un chemin rural. Ces équipements, mis en place dans les années 1990, contribuent avec 115 autres stations, à alimenter la connaissance des eaux souterraines au sein du "Réseau Piézométrique Poitou-Charentes".

Afin de faire connaître ce réseau au grand public, son usage pour suivre le niveau des nappes et l'importance de sensibiliser à la préservation de la ressource, la Région envisage, la mise en place de 2 pupitres informatifs, pédagogiques aux abords d'une station. Ce panneau sobre viserait à sensibiliser enfants et adultes dans leur cadre de vie immédiat, et pourrait servir de support d'animation sur le thème de l'eau pendant l'année scolaire.

Considérant la faisabilité de cette installation, le Conseil Municipal à l'unanimité, en accepte la concrétisation et autorise la signature d'une convention avec la Région Nouvelle Aquitaine, stipulant les conditions d'accès au piézomètre qui sera installé sur la parcelle communale et son entretien. La convention est signée pour un an avec tacite reconduction l'année suivante.

RENOVATION DU CHATEAU DE JAVARZAY DEMANDE D'AIDES AU TITRE DE LA 3^{ème} TRANCHE DE TRAVAUX

Monsieur le Maire dresse le bilan financier des 2 premières tranches de travaux et évoque les travaux composant la 3^{ème} tranche : coté Est du château (salle d'expositions) et escalier nord donnant sur la cuisine dont le montant prévisionnel est de 150 000 € HT (travaux + prorata maîtrise d'œuvre + provisions pour éventuels imprévus).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demandes d'aides auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (dont le taux de participation passe de 35% à 40%) et auprès du Conseil Régional (15%).

L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :

Madame Sylvie Magnain adjoint chargée de l'Animation de la Ville et de la Communication évoque les points suivants :

- Appel aux volontaires pour être signaleurs à l'occasion du Tour Cycliste Poitou Charentes le 22 août.
- Remise des trophées sportifs
- Préparation des journaux municipaux pour une distribution début juillet
- Rappel du programme de la Foire de Javarzay 2018 et de la fête de la musique

Monsieur Joël Proust adjoint chargé des Travaux de la Voirie et de la Valorisation du Patrimoine communiquera le bilan des travaux exécutés en régie depuis la dernière réunion de mai.

Monsieur le Maire évoque ensuite diverses informations ou sujets d'actualité parmi lesquels :

- La naissance de Sonia au sein du foyer d'Aurore Calphy agent communal affecté à la Médiathèque
- La fermeture annoncée de la Trésorerie de Sauzé Vaussais (tout comme celles de Brioux-sur-Boutonne, Celles-sur-Belle) en vue d'un regroupement à Melle au 1^{er} Janvier 2019.
- Le lancement des 2 enquêtes publiques concernant respectivement l'AVAP et l'aliénation d'une zone communale, Rue de l'Huilerie.
- La fin du contrat CAE CUI de Mme Dantas le 18.06.2018
- L'installation du Wifi au Château de Javarzay sur la sollicitation de l'Office de Tourisme qui assumera la maintenance pendant 1 an.

Monsieur Arthur Jones souhaite qu'il soit fait un point sur l'évolution du chantier d'effacement de réseaux Place Malesherbes. Les branchements sont en cours. Le chantier devrait être totalement terminé fin juin.

Il est répondu à Monsieur Patrick Coirault que la réparation du tracteur est en cours.

A la sollicitation de Monsieur Christian Gripon quant à la gestion de l'accueil sur l'aire de camping-cars, il est répondu que l'absence de règlement pose effectivement une difficulté de gestion et qu'un projet sera prochainement soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

La séance est close à 22h40.

Ainsi délibéré, le 14 Mai 2018, en Mairie de Chef Boutonne.

Le Maire,
Fabrice MICHELET